Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_18-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

**Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_18-DE

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD | |
|---|---|
| Bureau communautaire du 14 janvier 2026 | N° Acte : B-2026-01-14-18 |
| Objet : Chambre des métiers et de l'artisanat : Subvention 2026 | Classification : 7.5 – Subventions |

La chambre des métiers et de l'artisanat est l'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales. Pour l'année 2026, la CMA poursuit le plan d'actions suivant :

1 - faire connaitre et développer l'artisanat sur son territoire via le portrait de territoire et le fichier d'entreprises livré à la CCPBS ;

2 - soutenir les entreprises avec une coopération renforcée (participation au SPAE, mise en œuvre du PCA, etc.) et les matinées créateurs organisées sur le territoire du Pays bigouden sud ;

3- stimuler et accompagner la transmission d'entreprise.

En lien avec l'action économique de la CCPBS axée sur la transmission d'entreprises, la CMA propose de renforcer son intervention sur l'accompagnement à la transmission d'entreprise. Un accompagnement étroit est proposé aux futurs cédants et potentiels repreneurs.

Pour cette action, une contribution de l'EPCI est sollicitée à hauteur de 2 700 €.

Considérant l'action e la CMA en matière de développement économique du territoire ;

Vu l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de la CMA en date du 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie rendu le 18 novembre 2025 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention de 2 700 € pour l'année 2026 à la CMA aux conditions suivantes :
  - présentation d'un bilan en fin d'année.

Pour extrait conforme,

Le président,
**Stéphane LE DOARÉ**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)